



**L'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Centre-Val de Loire



L'Essentiel 2024

Santé et sécurité au travail

Édition Centre-Val de Loire

Qui est la Carsat ?

La Carsat, c'est la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de la région Centre-Val de Loire.

Elle remplit 3 missions :

- **la gestion des retraites,**
- **l'accompagnement des personnes en difficultés du fait, de leur état de santé ou leur âge,**
- **la tarification et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.**

Acteur clé de la santé au travail, la Carsat Centre-Val de Loire est l'interlocuteur en région de l'Assurance Maladie – Risques professionnels. Elle agit pour son compte en matière de tarification et prévention des accidents du travail et maladies professionnelles.

Sur la mission de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, les contrôleurs de sécurité et les ingénieurs conseil de la Carsat accompagnent, conseillent et contrôlent les entreprises sur le terrain, pour les aider à préserver la santé et la sécurité des salariés.

Ils leur proposent :

- **des programmes de prévention liés aux risques les plus fréquents (troubles musculosquelettiques, cancers professionnels, chutes...);**
- **un appui technique dans l'évaluation des nuisances physiques et chimiques, des formations, des subventions destinées aux TPE/PME;**
- **ainsi que des outils et une documentation technique conçus avec l'appui de l'INRS.**

En matière de tarification, la Carsat Centre-Val de Loire a pour rôle de calculer et de notifier, chaque année à toutes les entreprises, le taux de cotisation lié aux accidents du travail et aux maladies professionnelles : cotisation payée par les entreprises auprès de l'Urssaf. L'ensemble de ces cotisations assure les salariés du Régime Général face aux risques d'accident du travail, de trajet et de maladie professionnelle.

Cette plaquette présente **les statistiques des accidents du travail, maladies professionnelles et accidents de trajet** en région Centre-Val de Loire en 2024.



Un accident du travail est un accident survenu, par le fait ou à l'occasion du travail, à un salarié, pour quelque cause et en quelque lieu que ce soit. L'accident du travail peut notamment survenir durant une mission professionnelle confiée au salarié.

Pour être reconnu comme tel, l'accident du travail doit répondre aux critères suivants :

- Il constitue un « fait accidentel » ;
- Il survient par le fait ou à l'occasion du travail ;
- Il doit être daté avec précision ;
- Il cause une lésion corporelle ou psychique.



Une maladie est dite professionnelle si elle est la conséquence directe de l'exposition prolongée d'un salarié à un risque physique, psychique, chimique ou biologique ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle.

Toute maladie figurant dans les tableaux des maladies professionnelles et contractée dans les conditions mentionnées dans ces tableaux est présumée d'origine professionnelle.

Quand il n'existe pas de tableau ou quand il manque un des critères du tableau, il est néanmoins possible de faire reconnaître une maladie professionnelle au cas par cas. Le dossier est alors étudié par des médecins experts des pathologies d'origine professionnelle qui se réunissent au sein de ce que l'on appelle le « comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles » (CRRMP).



Un accident de trajet peut se produire pendant les trajets aller ou retour entre :

- le lieu de travail et le domicile du salarié ;
- le lieu de travail et le restaurant, la cantine ou tout autre lieu où il prend son repas.

Le domicile inclut la résidence principale, la résidence secondaire ou un lieu fréquenté de façon habituelle pour des motifs familiaux.

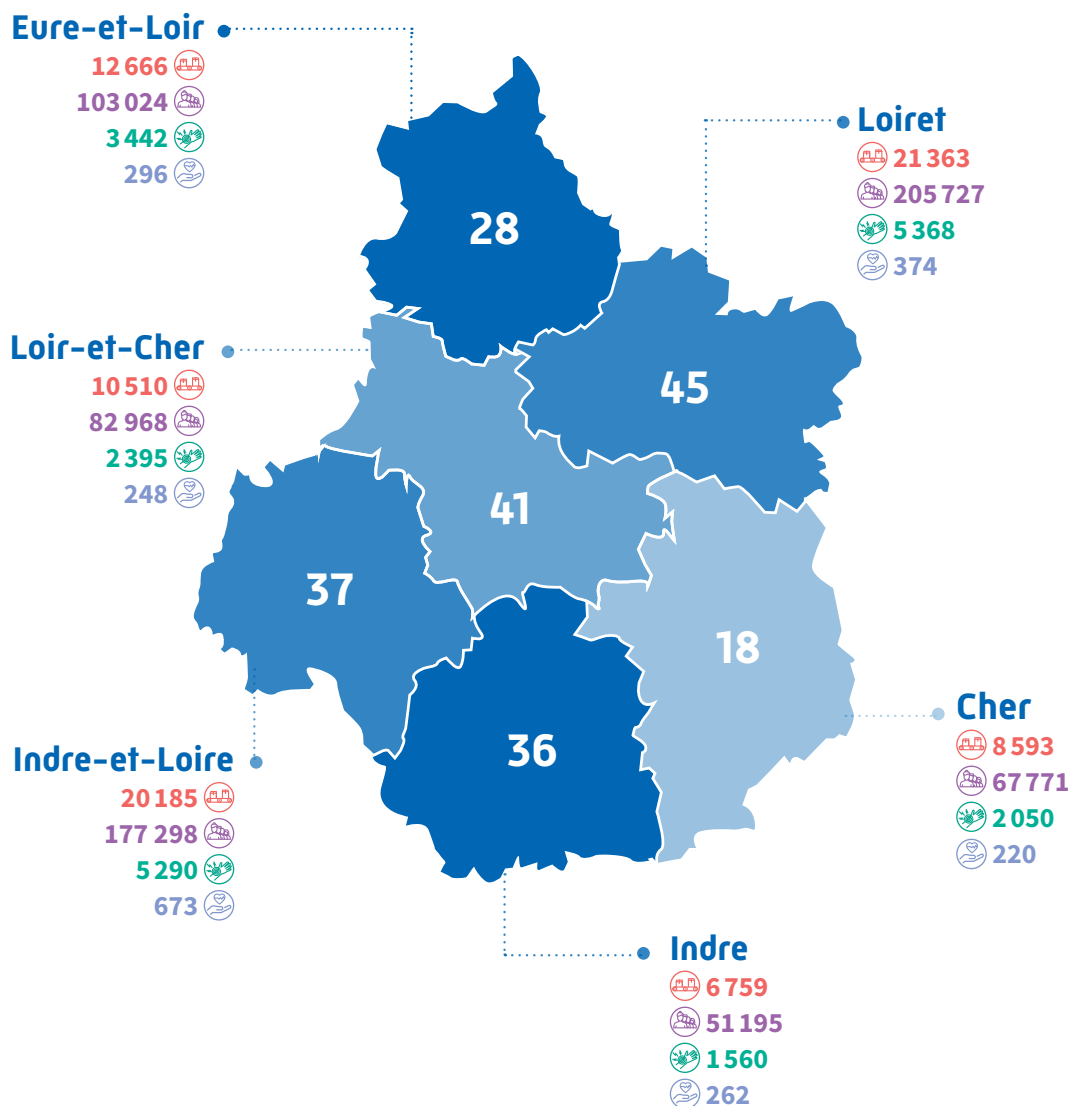
L'itinéraire doit être le plus direct possible, mais peut inclure de brefs arrêts liés aux nécessités de la vie courante (covoiturage régulier, enfants à déposer à l'école, etc.).

Chiffres clés 2024

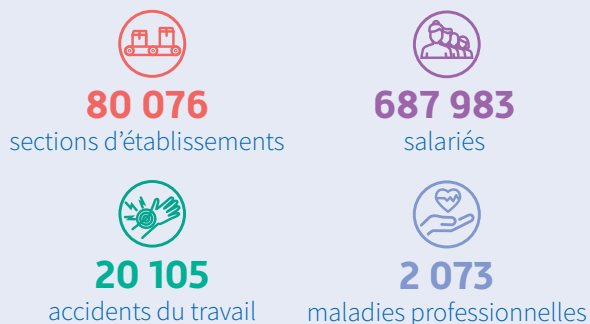
par département

Légende

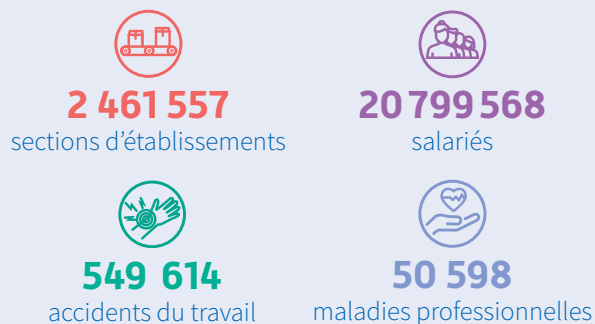
-  Sections d'établissements
-  Salariés
-  Accidents du travail
-  Maladies Professionnelles



En région



En France



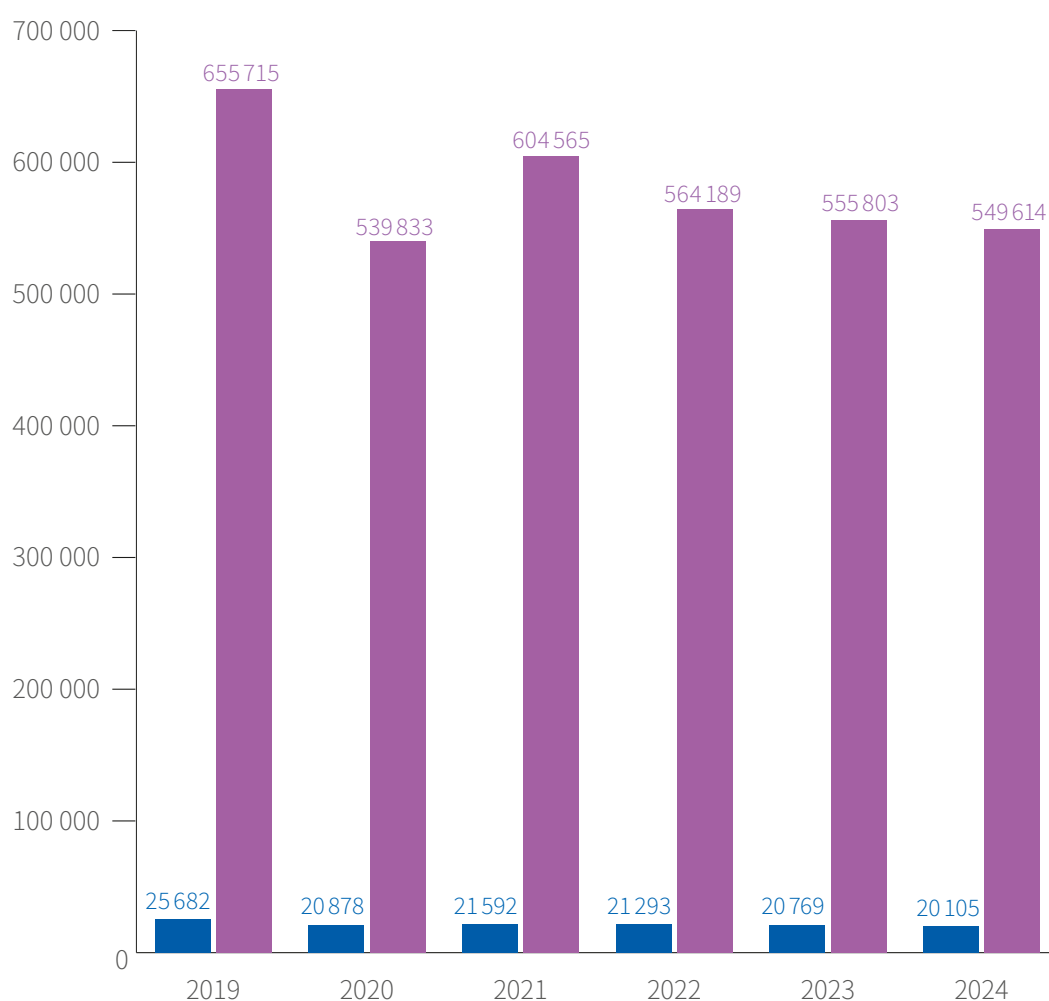
Accidents du travail

Des accidents du travail moins nombreux depuis 2020

La crise sanitaire liée à la Covid-19 (augmentation du télétravail, recours à l'activité partielle...) avait engendré une baisse significative des accidents du travail entre 2019 et 2020 tant au niveau régional que national.

Entre 2019 et 2024, le nombre d'accidents du travail a chuté de 21,7% en région (-16,2% au niveau national). Sur la dernière année, la diminution s'avère cependant moins élevée (-3,2% entre 2023 et 2024) en région mais également en France (-1,1%).

Accidents du travail en premier règlement : accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail ou une incapacité permanente



ACCIDENTS DU TRAVAIL EN RÉGION



ACCIDENTS DU TRAVAIL EN FRANCE

Centre-Val de Loire



20 105

accidents du travail
en premier règlement



183 649 954 €

Montant des dépenses de
l'Assurance Maladie



1 686 276

journées indemnisées



29,2

Indice de fréquence

Nombre d'accidents
du travail en premier
règlement pour 1000
salariés



1 salarié sur 34

victime d'accident du travail en 2024



22

accidents du travail mortels

France



549 614

accidents du travail
en premier règlement



5 812 427 683 €

Montant des dépenses de
l'Assurance Maladie



54 034 348

journées indemnisées



26,4

Indice de fréquence

Nombre d'accidents
du travail en premier
règlement pour 1000
salariés



1 salarié sur 38

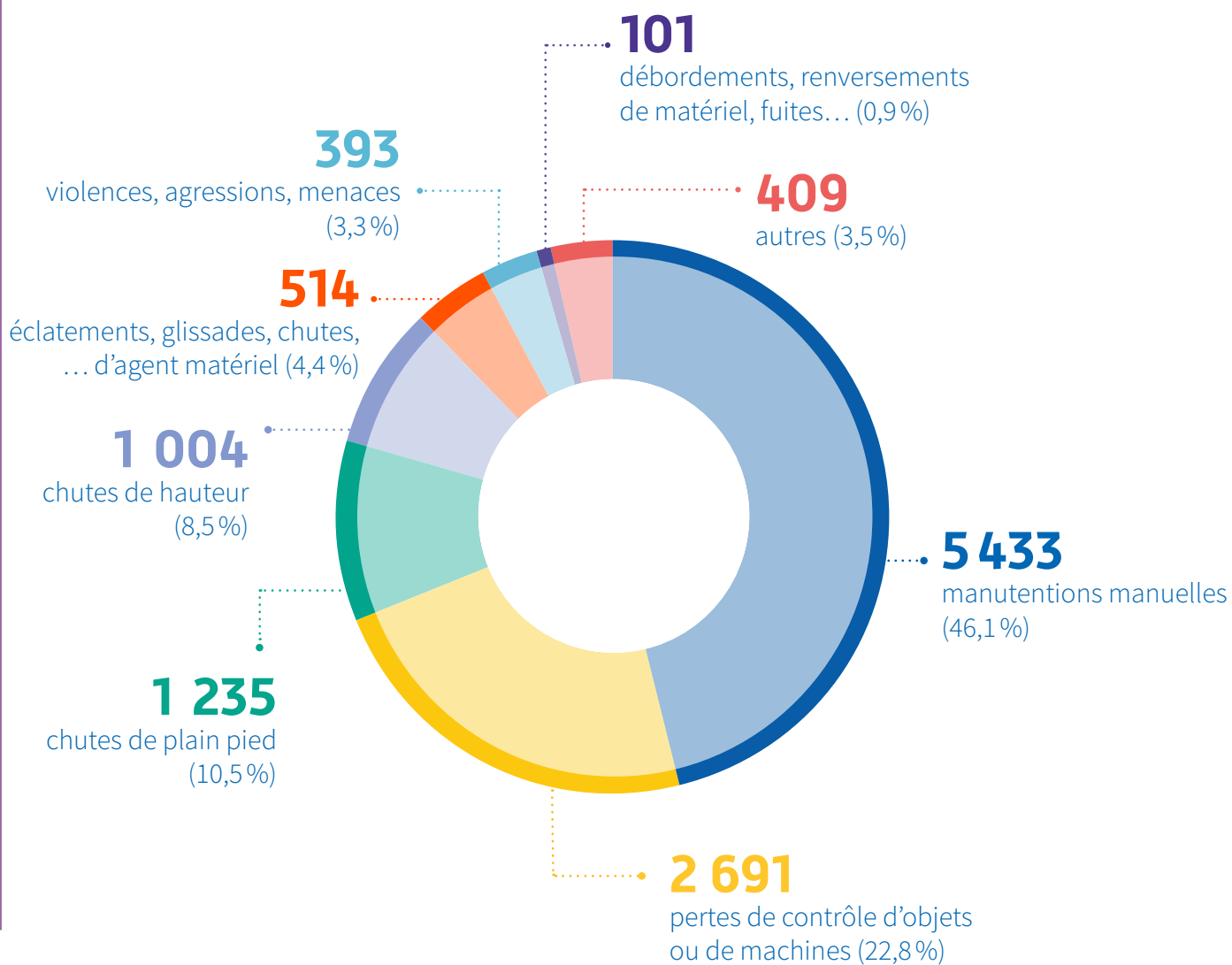
victime d'accident du travail en 2024



764

accidents du travail mortels

En 2024, les manutentions manuelles restent les principales causes des accidents du travail ayant occasionné au moins quatre jours d'arrêt en région (46,1%).



France



50%

manutention manuelle



15%

chute de plain pied

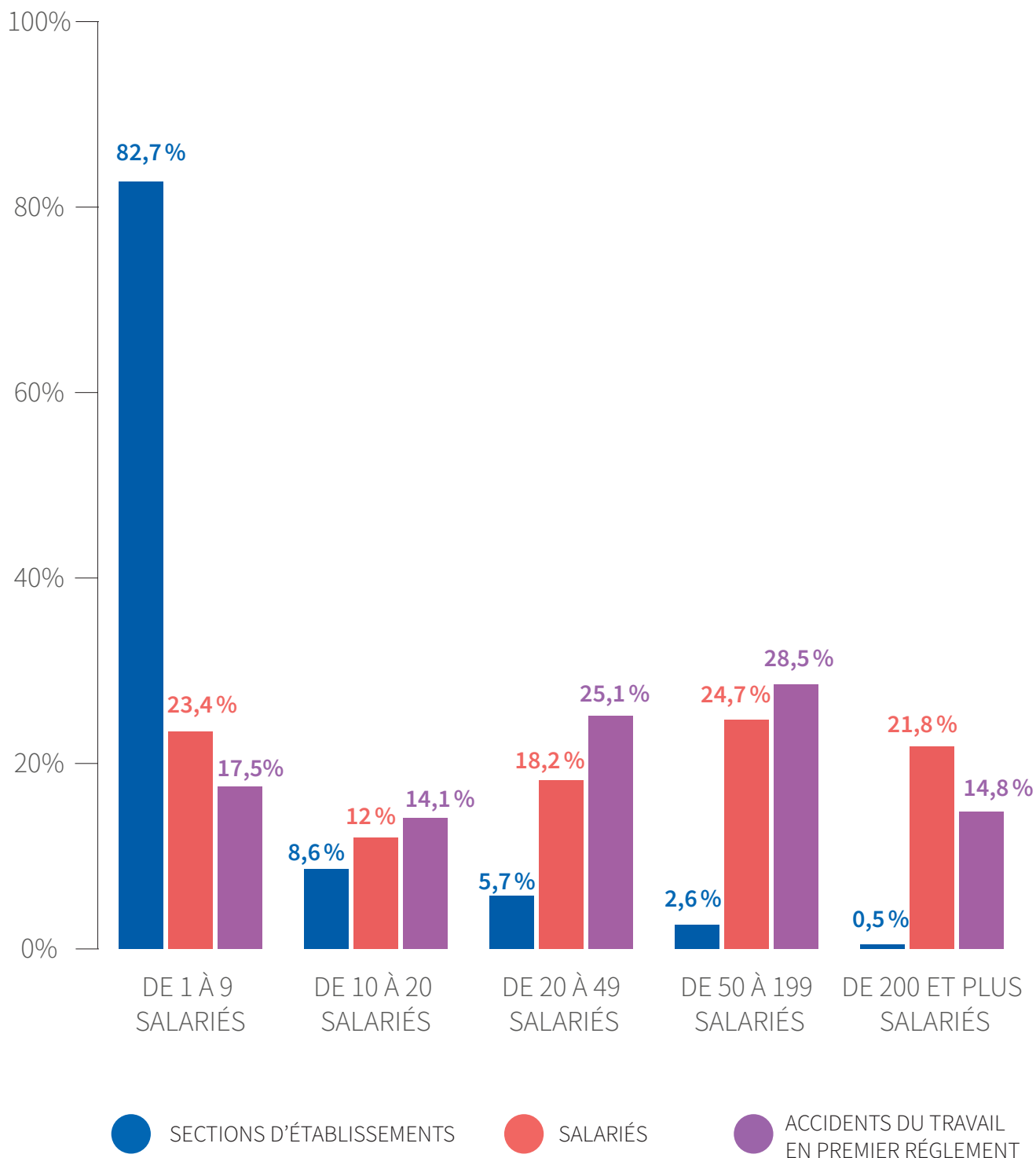


12%

chute de hauteur

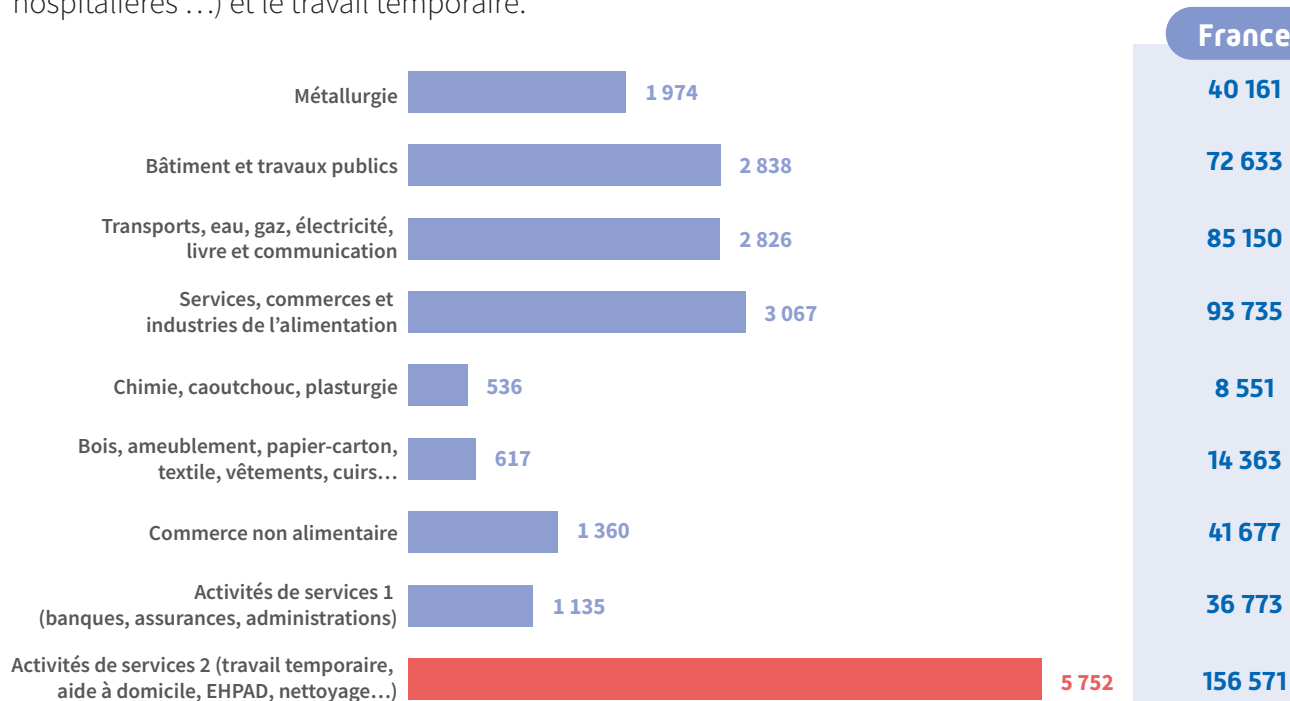
Les accidents du travail sont plus fréquents dans les établissements de taille moyenne

Les entreprises employant entre 50 et 199 salariés représentent 2,6% des sections d'établissements en région Centre-Val de Loire, 24,7% des salariés et 28,5% des accidents du travail.



Nombre d'accidents du travail par secteur

En région Centre-Val de Loire mais également en France, plus d'un accident du travail en premier règlement sur quatre est comptabilisé dans les activités telles que l'aide et soins à la personne (aide à domicile, hébergement médicalisé pour personnes âgées, activités hospitalières ...) et le travail temporaire.



Accueil en entreprise

Un moment clé pour la santé et la sécurité des nouveaux embauchés.

Les premières semaines de prise de poste exposent davantage le nouvel embauché (salarié, apprenti, intérimaire, stagiaire...) aux accidents du travail.



23,7 % des accidents du travail ayant engendré au moins un jour d'arrêt concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté.

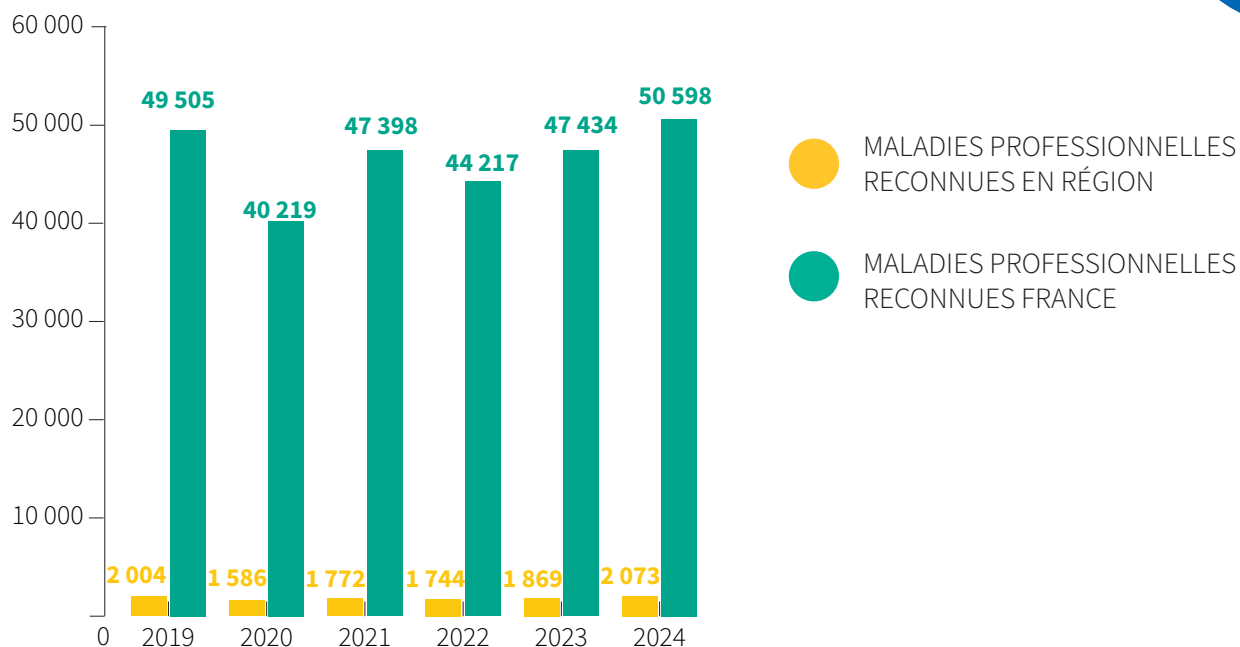


Parmi ces nouveaux embauchés accidentés, **36,2 %** sont des jeunes de moins de 30 ans.

Les dispositifs d'accueil dans l'entreprise et au poste constituent un enjeu fort en termes de santé et sécurité. Ils se préparent avec un tuteur pour assurer l'intégration dans l'entreprise.

Maladies professionnelles

11



En région Centre-Val de Loire, le nombre de maladies professionnelles reconnues a progressé de 3,4% sur la période 2019-2024 et de 10,9% sur la dernière année (2023-2024). Il dépasse dorénavant le nombre de maladies professionnelles qui avaient été reconnues en 2019, année de référence avant la crise sanitaire liée à la Covid-19.

En France, le nombre de maladies professionnelles a augmenté de 6,7% entre 2023 et 2024.

Centre-Val de Loire



2 073

maladies professionnelles reconnues



47 851 785 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie



4

maladies professionnelles mortelles



478 783

journées indemnisées



1 salarié sur 412

victime d'une maladie professionnelle en 2024

France



50 598

maladies professionnelles
reconnues



3 314 103 503 €

Montant des dépenses de
l'Assurance Maladie



215

maladies professionnelles
mortelles



16 017 988

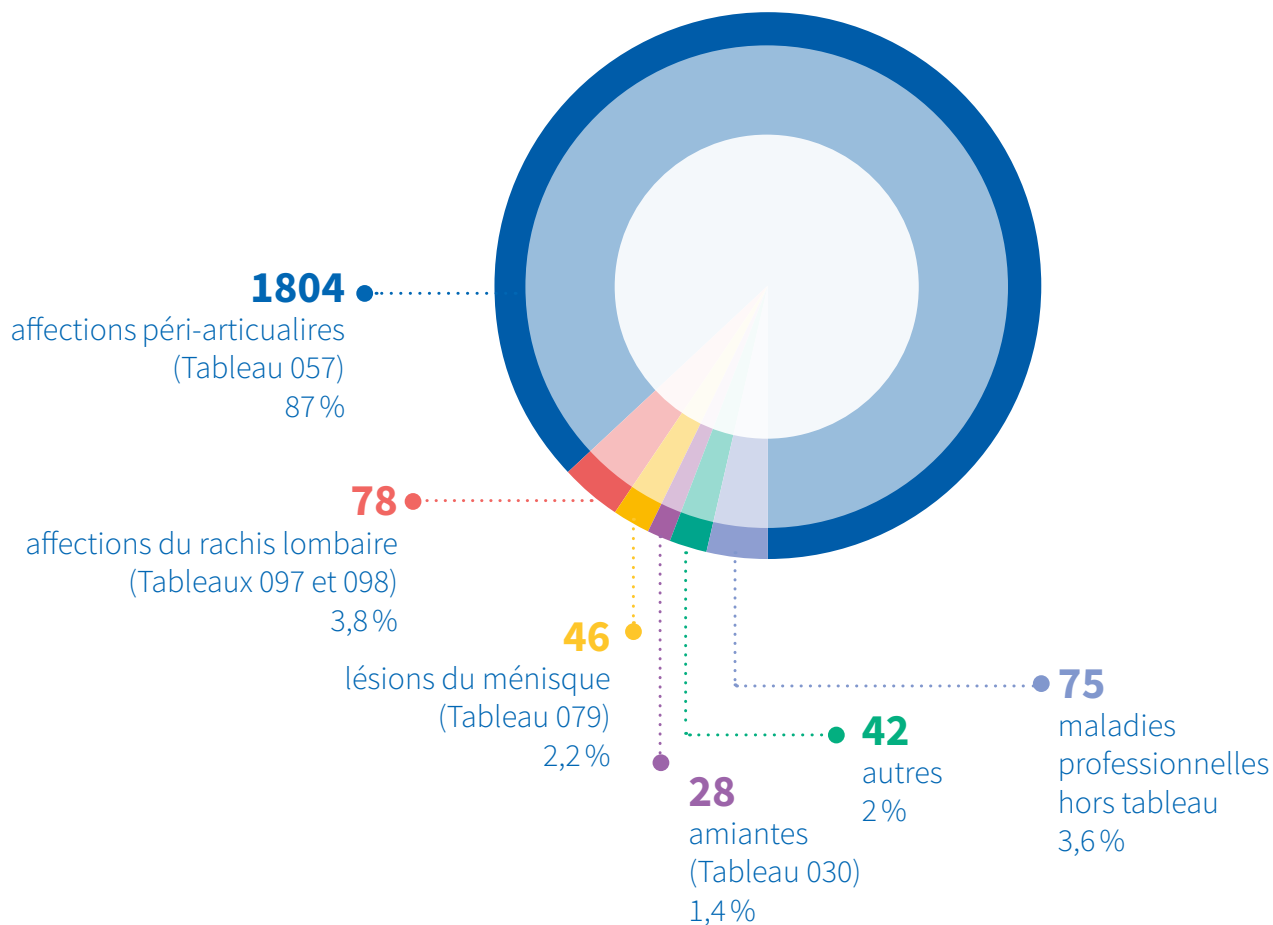
journées
indemnisées



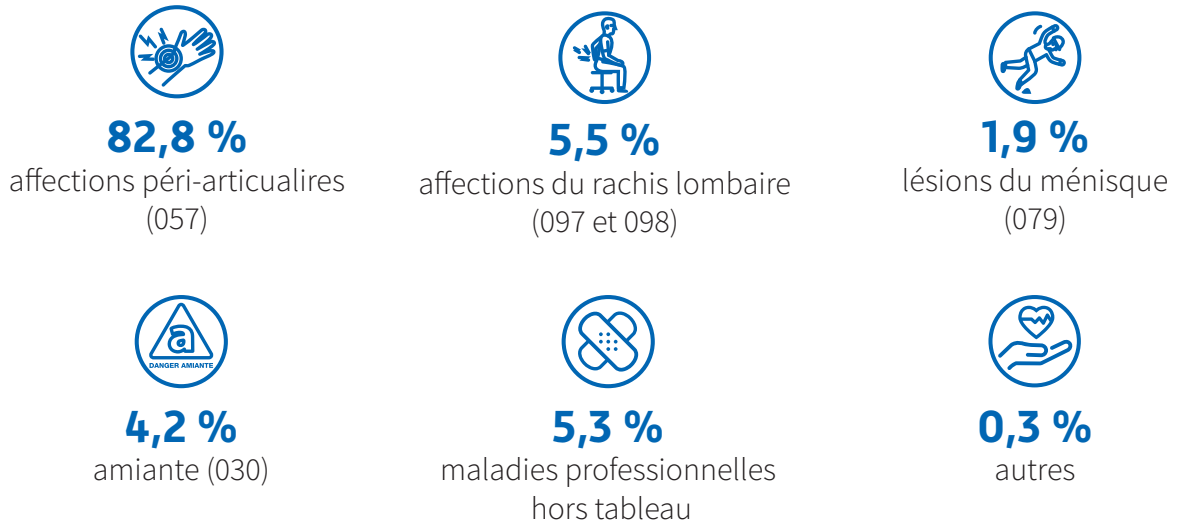
1 salarié sur 411

victime d'une maladie
professionnelle en 2024

93,2 % des maladies professionnelles reconnues sont liées aux troubles musculo-squelettiques (TMS), la majorité faisant référence à des affections péri-articulaires (MP 057).

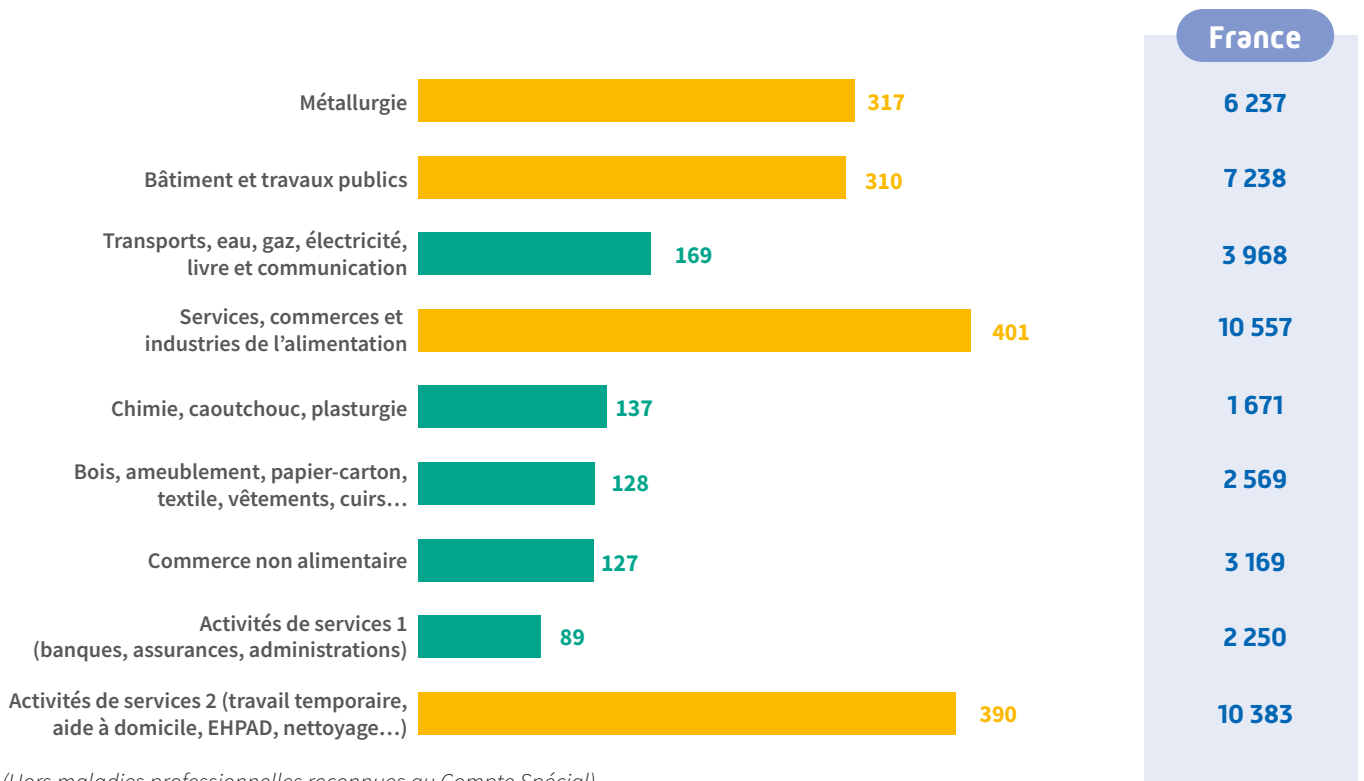


France (hors Non précisés)



Nombre de maladies par secteur

Quatre secteurs comptabilisent plus des deux-tiers des maladies professionnelles reconnues en région Centre-Val de Loire : les activités de services (travail temporaire, aide à domicile, EHPAD, nettoyage...), les services, commerces et industries de l'alimentation, la métallurgie et le BTP.



(Hors maladies professionnelles reconnues au Compte Spécial)

Accidents de trajet

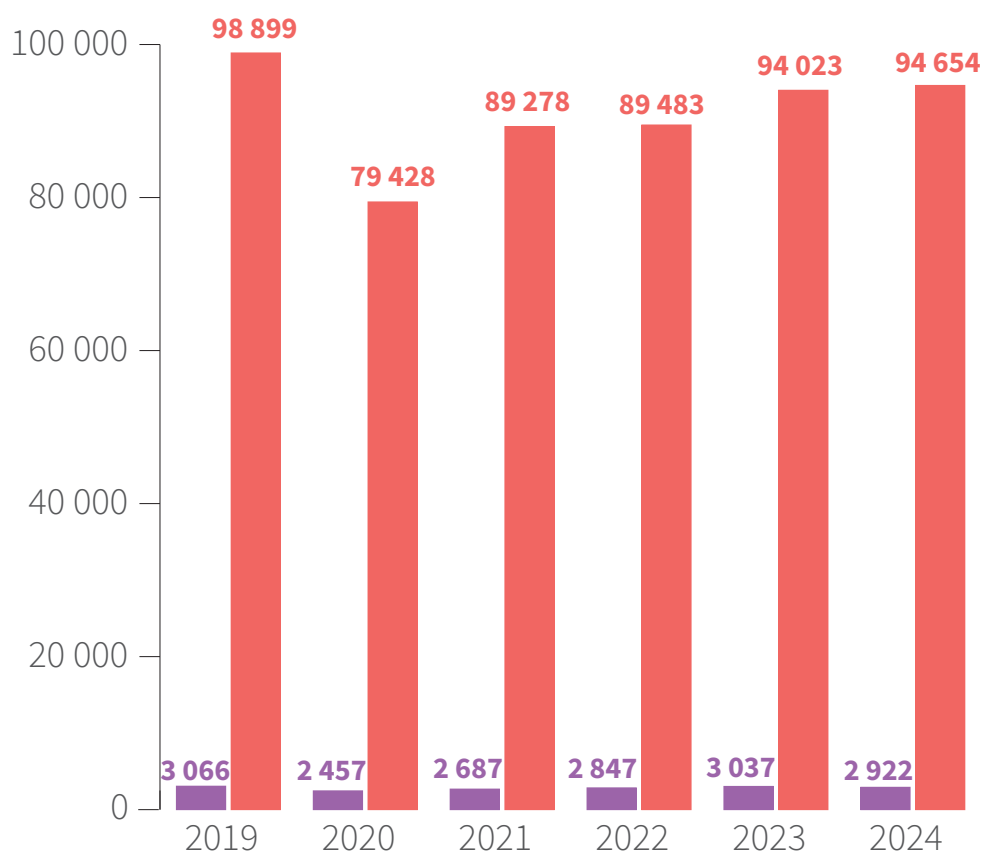
[domicile-travail]

En 2020, les confinements et le télétravail ont entraîné une diminution des accidents de trajet alors qu'ils n'avaient cessé d'augmenter depuis 2015.

En 2024, le nombre d'accidents de trajet recule de 3,8% sur un an en région, soit davantage qu'au niveau national (-0,7%). Sur la période 2019-2024, le nombre d'accidents de trajet régresse tant en région (-4,7%) qu'en France (-4,3%).

En région Centre-Val de Loire, 42,5% des accidents de trajet impliquent des véhicules en 2024 (contre 32,5% en France).

Accidents de trajet en premier règlement : accidents de trajet ayant donné lieu à un arrêt de travail ou une incapacité permanente



ACCIDENTS DE TRAJET EN RÉGION



ACCIDENTS DE TRAJET EN FRANCE

Centre-Val de Loire



2 922

accidents de trajet en premier règlement



28 839 929 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie



234 256

journées indemnisées



1 salarié sur 235

victime d'accident de trajet en 2024



10

accidents de trajet mortels

France



94 654

accidents de trajet en premier règlement



1 070 710 363 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie



8 833 811

journées indemnisées



1 salarié sur 220

victime d'accident de trajet en 2024

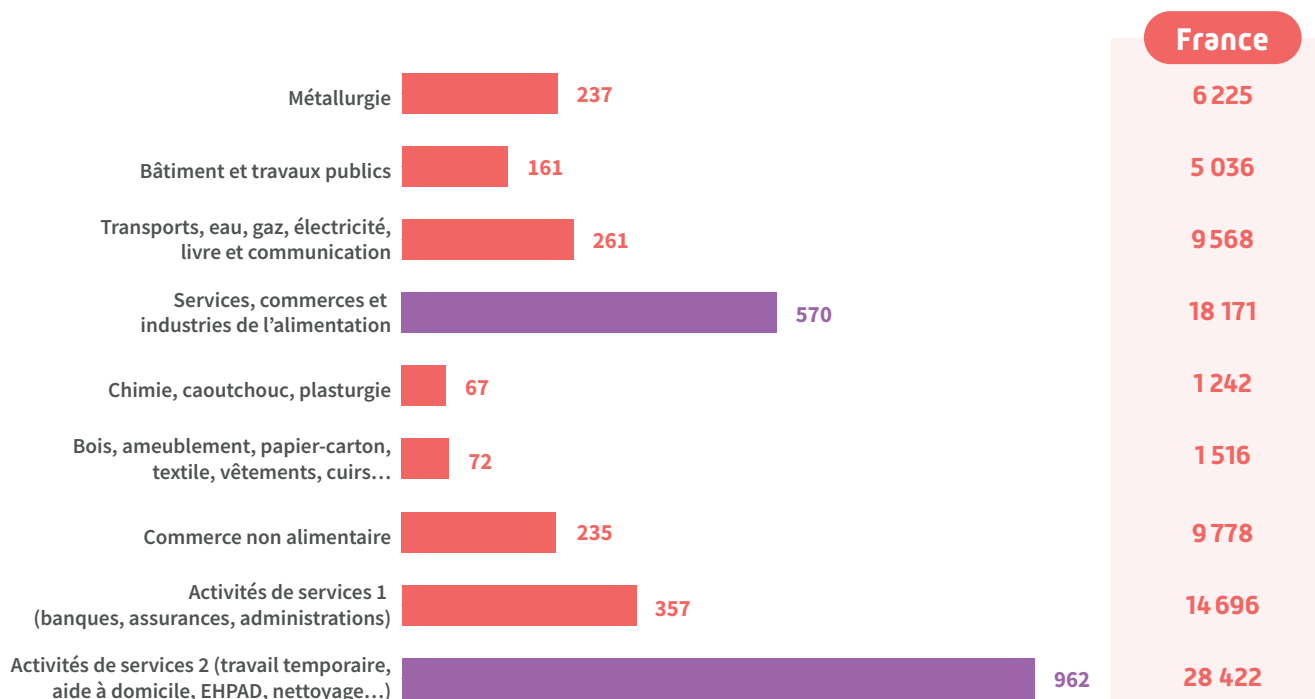


316

accidents de trajet mortels

Nombre d'accidents de trajet par secteur

En région Centre-Val de Loire, les activités de services, tels que le travail temporaire ou l'aide à domicile, et les services, commerces et industries de l'alimentation concentrent à eux seuls plus de la moitié des accidents de trajet en 2024. Ces deux secteurs d'activité concentrent également près de la moitié des accidents de trajet au niveau national.



Impacts financiers et socio-économiques en 2024

17

Coût total* des sinistres reconnus au titre des risques professionnels (accidents du travail – maladies professionnelles – accidents de trajet)



En région



En France

Centre-Val de Loire



Une maladie professionnelle coûte en moyenne

23 083 €



Un cancer professionnel reconnu coûte en moyenne

640 219 €



Une maladie professionnelle due à l'amiante coûte en moyenne

545 135 €



Une maladie professionnelle due aux affections du rachis lombaire liées aux vibrations coûte en moyenne

24 926 €

***Le coût total :** comprend les coûts **directs** liés aux frais d'indemnisation des victimes indemnités journalières, frais médicaux, frais pharmaceutiques, rentes...

France



Une maladie professionnelle
coûte en moyenne

65 499 €



Un cancer professionnel
reconnu coûte en moyenne

732 744 €



Une maladie professionnelle due
à l'amiante coûte en moyenne

459 893 €

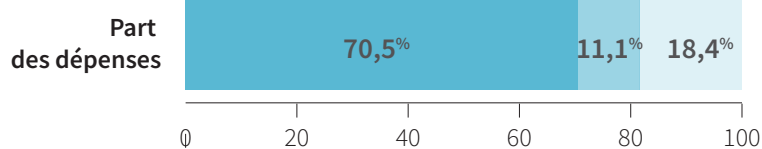
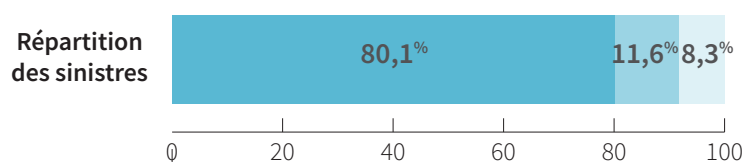


Une maladie professionnelle due
aux affections du rachis lombaire liées
aux vibrations coûte en moyenne

62 893 €

Comparaison du nombre et du coût des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles

Centre-Val de Loire



Accidents
du travail

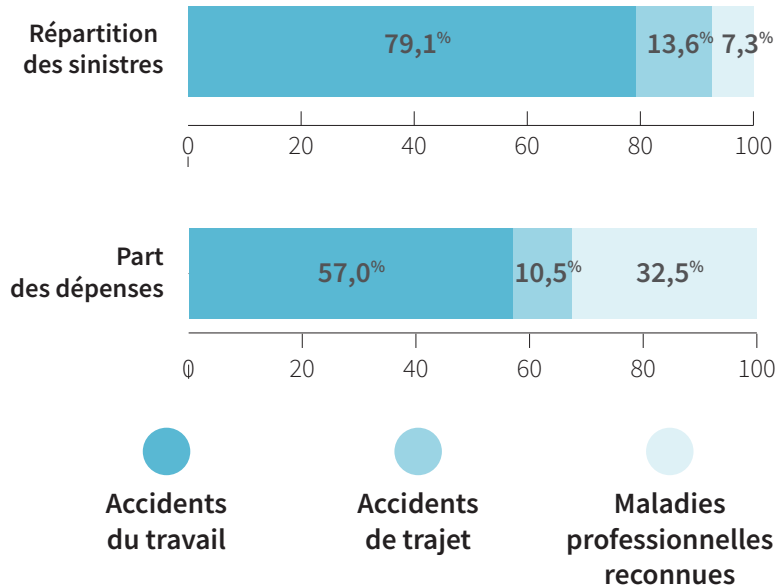


Accidents
de trajet



Maladies
professionnelles
reconnues

France



La prévention : un levier économique et social pour l'entreprise

En investissant dans la prévention, les entreprises limitent les coûts directs (indemnisation des victimes) mais aussi les coûts indirects liés aux sinistres (temps perdu pour gérer l'accident et ses conséquences, désorganisation, absentéisme, turn over, interruptions de production, recours à un sous-traitant, dégradation du climat social et de l'image de marque, etc.).

L'offre de formation régionale

En 2024, **51 888 stagiaires** ont été formés en région Centre-Val de Loire via les habitations nationales. Parallèlement, la Carsat a organisé **31 sessions** de formation.

Les incitations financières

En région Centre-Val de Loire, **126 Subventions Prévention** ont été accordées aux entreprises de moins de 50 salariés pour **un montant de 1 353 435 €** en 2024. De plus, **55 contrats de prévention** ont été signés avec des entreprises de moins de **200 salariés** pour un **montant de 1 353 692 €**.

Carsat Centre-Val de Loire
Direction Assurance Maladie
30 boulevard Jean-Jaurès
45033 Orléans Cedex 1

www.carsat-cvl.fr

 **Carsat Centre-Val de Loire**

Conception graphique : Carsat Centre-Val de Loire © Crédits photos : Adobe Stock - 12/2025